



Doc. 13456  
09 avril 2014

## Un travail décent pour tous

### Amendement<sup>1</sup> n° 3

Dans le projet de résolution, paragraphe 7.7, supprimer les mots « à un niveau adapté aux besoins de développement du pays ».

*Déposé par:*

KOX Tiny, Pays-Bas, GUE  
DRAGASAKIS Ioannis, Grèce, GUE  
ELZINGA Tuur, Pays-Bas, GUE  
GÜR Nazmi, Turquie, GUE  
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE  
JÓNASSON Ögmundur, Islande, GUE  
KONEČNÁ Kateřina, République tchèque, GUE  
LOUKAIDES George, Chypre, GUE  
PETRENCO Grigore, République de Moldova, GUE  
VALAVANI Olga-Nantia, Grèce, GUE  
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE

---

1. 2014 - Deuxième partie de session

